

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17.01.2021
A 20 H 00****COMPTE-RENDU DE DECISIONS**

L'an deux mille vingt et deux, le dix-sept janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de BAMBIDERSTROFF, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. ZWIEBEL Christian.

Présents : tous les conseillers sauf Mme ATTON et M. SAUDER

Procuration : Mme ATTON, excusée, a donné procuration à M. ZWIEBEL

Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance

Les élus approuvent le procès-verbal de la précédente séance du conseil.

Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

- Une convention d'occupation du foyer a été signée avec Mme LAGUERRE Valérie, sophrologue

TABLEAU DES COMMANDES PASSES

FONCT (F) INVEST (I)	FOURNISSEURS	PRESTATIONS	MONTANT TTC (€)
F	CLAAS	EPANDEUR A SEL	7 080.00
F	DECATHLON STIRING	MATERIEL DE SPORT (ECOLE)	313.60
F	SOTRAM SARREGUEMINES	TRANSPORT SCOLAIRE CAC	98.00
F	INITIATIVES LE MANS	TICKETS DE SOUSCRIPTION	146.80
F	GRAPHY THEIZE	IMPRESSION BULLETIN MUNICIPAL	1 120.00
TOTAL			8 758.40

1.CREATION D'EMPLOI PERMANENT-SERVICE TECHNIQUE

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Les 2 contrats d'insertion CAE affectés au service technique arrivent à terme le 31.03.2022

Compte tenu de la nécessité de création de 2 emplois d'adjoint technique pour assurer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création de deux emplois d'adjoint technique à temps complet soit 35/35° pour assurer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent du service technique à compter du 1.4.2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de d'adjoint technique, sur la base du 3° échelon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

M. SAUDER est présent à partir du point 2.

2. FRAIS DE PARTICIPATION DES ACCOMPAGNANTS A LA SORTIE KIRWILLER DES AINES

La municipalité a décidé d'organiser une journée pour les aînés au music-hall de Kirrwiller le mercredi 6 avril 2022.

Les conjoints n'ayant pas encore atteint l'âge devront verser une participation à cette sortie ainsi que les accompagnants de personnes dont l'état de santé le nécessite.

Je vous propose de fixer cette participation à 80 € par personne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la proposition.

Détail du vote :

Pour : 10 voix

Abstention : 1 voix (LINDEN)

Contre : 0 voix

5. INFORMATIONS

M. le maire prend la parole :

- Il présente un bilan du budget 2021 (prévisions-réalisations)
- Il fait une présentation des projets 2022, à savoir la vidéo surveillance de l'église et de l'aire de jeux, l'aménagement de l'aire de jeux, le parking place de la mairie (agrandissement), la toiture du presbytère, l'équipement de capteurs CO2 pour les 5 classes de l'école. Des demandes de subvention ont été faites pour ces dossiers.

-Gend'élus : il s'agit d'un nouveau dispositif qui repose sur 3 piliers, à savoir :

- Recueillir les attentes des maires et leur perception de l'action des gendarmes et la revitalisation de dispositifs (réunion, participation citoyenne...)
- la mise en œuvre de nouvelles mesures (prise de plaintes...)
- la communication des chiffres (sécurité routière, interventions, prévention...).

-Abonnement à illiwap : le district urbain propose à la commune un abonnement à illiwap. Compte-tenu que la commune dispose déjà un outil de communication (facebook), la municipalité décide de ne pas donner suite à cette proposition.

-Chalets de l'avent : le maire félicite les élus, les associations et présente le bilan de la manifestation.

Les associations ont remercié la municipalité.

Le maire demande à chaque élu de donner leur avis.

Après cette prise de parole, les élus envisagent de reconduire cette manifestation en 2022.

Le maire souhaite qu'un comité des fêtes soit créé en lien avec les associations et les jeunes.

-Elections présidentielles : les 10 et 14 avril 2022

-Elections législatives : les 12 et 19 juin 2022

-Recensement de la population : du 20 janvier au 19 février 2022

-Collecte des déchets : la mise en place de containers de collecte sera réalisée par le district urbain rue du moulin, rue St Jean, La clé des champs, derrière le cimetière en début d'année.

La séance est levée à 22 h 05.